

## Qui sont les aide-ménagères ?

Ce sont des femmes immigrées, connues de RECIF, et qui ont suivi une formation de 50 heures durant laquelle elles ont enrichi leur vocabulaire, fait connaissance avec le monde du travail suisse et approfondi leurs compétences de nettoyage dans un ménage privé.

Certaines aide-ménagères n'ont pas un niveau de français très élevé, mais les contacts avec une employeuse/un employeur leur permettent de faire des progrès et contribuent à favoriser leur intégration.

## Quel travail accomplit une aide-ménagère ?

- Elle prend en charge les travaux ménagers usuels : poussières, aspirateur, cuisine, salle de bain, chambres à coucher.
- Sur demande, l'aide-ménagère fait du repassage, change les lits, fait des rangements, nettoie des vitres.

## Comment fonctionne la bourse d'emploi ?

- Les personnes désireuses d'engager une aide-ménagère déclarée contactent la coordinatrice de la bourse d'emploi qui fait le lien avec une aide-ménagère.
- L'aide-ménagère prend contact avec l'employeuse/eur, et convient avec elle/lui des détails de son engagement (horaire, conditions particulières).
- Un modèle de contrat ainsi que le formulaire d'adhésion à TAC sont envoyés par la poste à l'employeuse/eur.
- En début de l'engagement, un contrat de travail est signé entre l'employeuse/eur et l'aide-ménagère.

- L'employeuse/eur adhère au système de chèque emploi du canton de Neuchâtel (TickeTac) géré par TAC Travail au Clair Sàrl qui règle toutes les formalités administratives.
- La coordinatrice est à disposition des employeuses/eurs en cas de questions ou des problèmes de communications avec leur aide-ménagère.

## Quels sont les salaires et le coût pour l'employeur ?

- RECIF fixe un salaire brut minimum de 26.10Fr. /heure. Si on ajoute les charges sociales cela fait un coût total de 30.00Fr. de l'heure pour l'employeuse/eur.
- Le salaire net dépend du statut de l'aide-ménagère. Pour le même salaire brut de 26.10Fr, il varie entre 21.00Fr et 24,35Fr.
- L'inscription au système chèque emploi (TickeTac) coûte 60Fr.
- L'inscription dans la bourse d'emploi est gratuite, si vous le souhaitez, vous pouvez contribuer à couvrir les frais administratifs en versant une contribution de 30Fr.

## Comment je paie le salaire ?

TAC propose une version « charge » et une version « salaire + charges ». Dans la version « charge », TAC paie les charges sociales et vous payez salaire net directement à votre aide-ménagère. Dans la version « salaire + charges », TAC paie les charges sociales et verse le salaire net sur le compte de l'aide-ménagère.

L'employeuse/eur doit verser d'avance à TAC un montant en fonction de la version choisie. A la fin de mois, l'employeuse/eur envoie à TAC un chèque (TickeTac) pour indiquer le nombre d'heures de travail de l'employée.